

Ce journal est le fruit d'une collaboration entre la Corporation de développement et la Municipalité de La Trinité-des-Monts



L'Écho municipal

Juillet 2024 – Édition no. 74



Mot de votre mairesse

Bonjour concitoyens, concitoyennes,

Déjà la mi-juillet, c'est maintenant les vacances qui sont arrivées pour la plupart d'entre vous. Rencontres avec la famille ou entre amis, campings ou voyages, du plaisir à profusion, alors, je vous souhaite un bel été!

Prenez note que votre journal est un outil d'informations. Il vous informe de tous les événements qui se déroulent dans votre communauté, donc lisez-le pour connaître les nouvelles de votre municipalité.

N'oubliez que nous serons là le deuxième lundi d'août pour notre séance ordinaire. Je vous invite à y participer en grand nombre.

Chantal Gagnon

Mairesse de La Trinité-Des-Monts

Calendrier des séances ordinaires 2024 du conseil municipal

Janvier 2024 :	Lundi, 15 janvier 2024	Juillet 2024 :	Lundi, 8 juillet 2024
Février 2024 :	Lundi, 12 février 2024	Août 2024 :	Lundi, 12 août 2024
Mars 2024 :	Lundi, 11 mars 2024	Sept. 2024 :	Lundi, 9 septembre 2024
Avril 2024 :	Lundi, 8 avril 2024	Oct. 2024 :	Mardi, 15 octobre 2024
Mai 2024 :	Lundi, 13 mai 2024	Nov. 2024 :	Lundi, 12 novembre 2024
Juin 2024 :	Lundi, 10 juin 2024	Déc. 2024 :	Lundi, 9 décembre 2024

***Les séances ordinaires ont lieu à 19h30 à l'édifice municipal.**

Dates de tombée de l'Écho municipal pour l'année 2024

Janvier 2024 :	Vendredi, 19 janvier	Juillet 2024 :	Vendredi, 12 juillet
Février 2024 :	Vendredi, 16 février	Août 2024 :	Vendredi, 16 août
Mars 2024 :	Vendredi, 15 mars	Sept. 2024 :	Vendredi, 13 septembre
Avril 2024 :	Vendredi, 12 avril	Oct. 2024 :	Vendredi, 18 octobre
Mai 2024 :	Vendredi, 17 mai	Nov. 2024 :	Vendredi, 15 novembre
Juin 2024 :	Vendredi, 14 juin	Déc. 2024 :	Vendredi, 13 décembre

Aidez-nous à vous aider et faites-nous part de vos suggestions !

Heures d'ouverture et coordonnées du bureau municipal

Lundi : 9h à 12h et 13h à 16h

Mardi : Fermé au public

Mercredi : 9h à 12h et 13h à 16h

Jeudi : 9h à 12h et 13h à 16h

Vendredi : Fermé au public

Pour nous joindre

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, directrice générale

Jinny Lecours, adjointe administrative

Tél. : 418.779.2421

Cell. Francesca (urgence) : 418-725-8986

muntrinite@mrc-rn.ca

Stéphane Proulx, agent de vitalisation

Stephane.proulx.vitalisation@gmail.com

Tél. : 418.894.6737

Patrick Labrie, inspecteur en urbanisme

Patrick.labrie@mrc-rn.ca

*Sur place tous les jeudis. Veuillez communiquer au 418.779.2421 pour prendre rendez-vous ou pour obtenir un formulaire de demande de permis.

Corporation de développement

Karine Blaquière, présidente

Tél. : 418.509-9820

corporation.tdm@outlook.fr

Transport collectif MRC

(Pour des déplacements sécuritaires et peu coûteux)

418.724.5155

transport@mrc-rn.ca

<https://transportrn.ca/>

Transport adapté MRC

(Pour les personnes à mobilité réduite)

Pour vous procurer un formulaire d'admission : 418.724.5155

transport@mrc-rn.ca

<https://transportrn.ca/>

Location du Centre des Loisirs ou du Gymnase

Pour louer le Centre des Loisirs ou le Gymnase, nous vous invitons à communiquer au bureau municipal au 418-779-2421.

Prix en vigueur pour 2024 jusqu'à modification

Centre des loisirs : 120 \$ / Gymnase : 150 \$

La clé devra être récupérée au bureau municipal dans la semaine précédant la location et retournée la semaine suivante.

Local du club de Vie Active et disponibilité du gymnase

Le local du club de Vie Active demeure ouvert en temps sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le gymnase est également accessible aux gens qui souhaiteraient faire du sport. N'hésitez pas à venir profiter des jeux, activités et installations disponibles.

Votre agent de vitalisation vous informe



Bonjour Trinitoises et Trinitois,

Depuis le 5 septembre 2023, j'ai commencé un travail d'agent de vitalisation dans les 2 municipalités du Haut-Pays, soit Esprit-Saint et La Trinité-des-Monts. Je n'en reviens tout simplement pas qu'il y a une année de passée, déjà !

Je vous informe que je serai en vacances du 20 juillet au 4 août inclusivement. Je serai donc de retour parmi vous à La Trinité-des-Monts, le jeudi 8 août. N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous souhaitez obtenir de l'aide ou de l'information concernant divers projets et subventions.

Pour ceux qui seront en vacances en même temps que moi, profitez-en bien !

Stéphane Proulx
Votre agent de vitalisation

La génératrice municipale : un outil essentiel en cas d'urgence

Comme plusieurs d'entre vous le savent probablement déjà, la municipalité possède une génératrice servant à alimenter l'édifice municipal. En cas de panne d'électricité prolongée ou en situation d'urgence, cette génératrice permet notamment d'offrir chaleur et eau courante aux citoyens. Récemment, nous avons été déçus de constater que des jeunes rôdent autour de la génératrice et s'amusent à jouer avec les panneaux et tentent d'ouvrir les panneaux de la génératrice, qui sont évidemment barrés. Nous vous invitons à sensibiliser les jeunes de votre entourage sur l'importance de ne pas briser, ou tenter de briser les biens municipaux. Nous trouverions dommageable que des bris soient causés à la génératrice (ou à toute autre infrastructure municipale) et que la municipalité doive déboursier des sommes élevées pour les réparer.

Les jeux extérieurs disponibles au Centre des Loisirs

À chaque été, la municipalité, en collaboration avec divers organismes, rend disponible un bac contenant divers jeux et jouets pouvant être utilisés par les citoyens et visiteurs au Parc intergénérationnel des Mésanges. Il nous fait plaisir de rendre ces jeux disponibles pour le plaisir de tous. Cependant, nous vous demandons votre collaboration pour ranger les jeux que vous utilisez, et pour éviter de perdre des morceaux. À titre d'exemple, il manque la moitié des fers pour le jeu de fers... Un lampadaire du parc a aussi été cassé récemment... Le présent message se veut donc être un rappel amical que la bonne collaboration de tous est essentielle afin que nous puissions offrir à la population des jeux et infrastructures de qualité et en bon état.

DERNIÈRE CHANCE : Vidange de fosses septiques et ramonage de cheminées

Il est encore temps de vous inscrire au **registre volontaire** pour la **vidange des fosses septiques** et le **ramonage des cheminées** qui auront lieu à l'automne. Si vous désirez vous inscrire à ce registre, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal avant la fin du mois de juillet. Nous communiquerons avec les entreprises concernées au début du mois d'août.

Dates à retenir – Juillet et août 2024

Jour	Date & Heure	Activité
Jeudi	4 juillet	Cueillette des déchets et du compost
Lundi	8 juillet à 19h30	Séance régulière du conseil municipal
Jeudi	11 juillet	Cueillette de la récupération et du compost
Jeudi	18 juillet	Cueillette des déchets et du compost
	10-11-12-15 juillet	Première partie des vacances annuelles de la direction générale
	Du 20 juillet au 4 août	Vacances annuelles de votre agent de vitalisation
Jeudi	25 juillet	Cueillette de la récupération et du compost
Jeudi	1 ^{er} août	Cueillette des déchets et du compost
Jeudi	8 août	Cueillette de la récupération et du compost
Lundi	12 août à 19h30	Séance régulière du conseil municipal
Jeudi	15 août	Fête nationale des Acadiens

Anniversaires du mois de juillet 2024

En ce mois de juillet 2024, nous tenons à souligner et souhaiter une belle journée d'anniversaire aux personnes suivantes :

M. Steeve Proulx (2)
Mme Marcienne Lebel (5)
Mme Claudette Simard (7)
Mme Francesca Lavoie (9)
Mme Jacky Malenfant (14)

Cette liste est à compléter avec votre collaboration. Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de nous donner les dates d'anniversaire des résidents afin que nous puissions mettre la liste à jour.

Gagnants des tirages

Gagnant du tirage des dons volontaires de la Fabrique pour le mois de juin 2024 :

M. Jacques Malenfant de La Trinité-des-Monts pour 450 \$ Félicitations !

Gagnants des tirages de juin 2024 commandités par la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts en collaboration avec les commerces locaux :

- 25 \$ d'essence au **Marché Le Nécessaire** : Mme Bibiane Thériault, Esprit-Saint
- 25 \$ d'épicerie au **Marché Le Nécessaire** : Mme Lise Lebel, La Trinité-des-Monts
- 25 \$ de certificat cadeau au **Salon Gill** : Mme Jacqueline Morin, Esprit-Saint
- 25 \$ de certificat cadeau à la **Ferme du Fond d'Orme** : M. Pierre Rioux, Rimouski

Félicitations aux gagnants.es et merci à vous tous d'encourager local !



Municipalité de La Trinité-des-Monts

12, rue Principale Ouest
La Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0
Tél. : (418) 779-2421 Téléc. : (418) 779-2454

La Trinité-des-Monts, le 17 juillet 2024

PETIT RAPPEL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION EN URBANISME

Saviez-vous que...

La municipalité de La Trinité-des-Monts, désire conserver une harmonie ainsi que des relations respectueuses avec ses citoyens et son environnement. C'est pourquoi nous souhaitons faire quelques rappels amicaux concernant les travaux de rénovation et/ou construction, ainsi que l'entretien des terrains, afin de conserver notre village propre.

Selon les règlements de la municipalité, avant de procéder à des travaux, vous devez obtenir préalablement un permis ou un certificat d'autorisation pour la réalisation de ceux-ci. Le Règlement sur les permis et certificats donne la liste des travaux qui sont assujettis à l'émission d'un permis ou d'un certificat. En voici la liste :

PERMIS DE CONSTRUCTION

***** À l'exclusion des travaux de peinture ou des travaux de décoration qui ne sont pas susceptibles de changer la valeur du bâtiment, un permis de construction doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux suivants :**

- la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la modification, la transformation, l'installation ou l'ajout d'un bâtiment principal ou accessoire;
- la construction, l'installation, le remplacement, le déplacement ou la modification d'une piscine creusée ou hors sol, incluant une piscine gonflable, d'une hauteur minimale de 1,4 mètre.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

***** À moins d'indication contraire, un certificat d'autorisation doit être délivré préalablement à la réalisation des activités ou travaux suivants :**

- exercer un usage temporaire autorisé ou ériger, implanter ou modifier une construction temporaire ;
- la démolition et le déplacement d'une construction ou d'une partie d'une construction ;

- la rénovation ou la réparation d'une construction, les travaux de remplacement des matériaux de revêtement extérieur, d'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, ou les travaux qui ont une incidence sur la structure;
- la construction, l'installation, la modification ou le déplacement d'une enseigne;
- les travaux liés à l'aménagement du terrain;
- le déboisement;
- Tous les ouvrages et tous les travaux susceptibles de modifier le régime hydrique, de nuire à la libre circulation des eaux et période de crue, de perturber les habitats fauniques ou floristiques ou de mettre en péril la sécurité des personnes et des biens ;
- aménager, construire ou modifier un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères visé par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q 2, r. 22);
- aménager, construire ou modifier un ouvrage de captage d'eau souterraine visé par le Règlement sur le captage des eaux souterraines (R.R.Q., c. Q 2, r. 6).

ENTRETIEN DES TERRAINS

***** Afin d'éviter des plaintes entre le voisinage et de garder une bonne relation entre voisins, voici un extrait du règlement sur les nuisances et sur l'entretien de votre terrain, lequel doit être fait régulièrement;**

- Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, des pneus, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble de la municipalité constitue une nuisance et est prohibé ;
- Sur tout terrain construit ou non construit, situé à l'intérieur du périmètre urbain, le nettoyage et l'entretien dudit terrain doivent être effectués. La coupe de la pelouse doit être faite au moins trois (3) fois par été : la première doit être faite avant le 15 juin et les deux autres, à la mi-juillet et à la fin août.

Gardons notre belle municipalité propre et harmonieuse !

Les propulsions D.P.

471, Boul. Henri-Bourassa

Rimouski, Québec, Canada

G5L 8V9

info@buck-thorax.com

www.buck-thorax.com



100%
ACIER INOXYDABLE ALIMENTAIRE
FOOD-GRADE STAINLESS STEEL
GRADE 304

BUCKTHORAX

ECARTEUR DE CAGES THORACIQUES POUR ANIMAUX SAUVAGES
WILD ANIMAL RIB CAGE SPREADER

TÉLESCOPIQUE - TELESCOPIC

Bâton télescopique robuste permettant d'écarter et de ventiler sécuritairement la cage thoracique de l'animal sauvage, des côtes supérieures à inférieures, pour favoriser le refroidissement et la préservation de la viande.

Sturdy telescopic pole designed for safely spreading and ventilating the rib cages of wild animals, from the upper to lower ribs. Helps cool and preserve the meat.

Favorise la préservation et la régénération des forêts en réduisant la coupe d'arbres.

Supports forest conservation and regeneration by reducing tree felling.

Facile à nettoyer.

Easy to clean.

Résistant & compact.

Strong & compact.

Idéal pour:

Original
Chevreuil
Chèvre de montagne
Bouc
Wapiti
Ours
Bison
Autres animaux sauvages

Ideal for:

Moose
Deer
Mountain goat
Wild goat
Elk
Bear
Bison
Other wild animals

Dimensions:

Longueur minimum:
14po (355mm)

Déploiement maximal jusqu'à:
24po (610mm)

Dimensions:

Minimum length:
14in (355mm)

Maximum extended length:
24in (610mm)



*L'acier inoxydable alimentaire est utilisé pour empêcher la migration bactérienne entre l'os et la viande.
*Food grade stainless steel is used to prevent contaminant migration from the bone to the meat.



*Bonne
vacances*

